



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE LE MOLARD 42130 – DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2022

Le quatorze mars deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Etienne le Molard se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Linda MOLLON, 2^{ème} Adjointe, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le 8 mars 2022 conformément aux articles L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

MEMBRES EN EXERCICE : 14

Sièges vacants : 1

Présents : Michelle JOURJON, Christian LYONNET, Linda MOLLON, Mathieu DELORME, Carole VENET, Aimé BERGER, Laurent GALLAVARDIN, Stéphane CREMAUX, Nicole LUCOT, Brigitte BEAL, et Elisabeth TREILLAND

Excusés :

Absent excusé : Estelle BREUIL

Absent : Bertrand LAVAL, Michel GIRAUDIAS

Secrétaire de séance : Christian LYONNET

Ouverture de la séance : 19 h 00

Madame Linda MOLLON ouvre la séance à 19 h 00.

Après l'ouverture de la séance, Madame Linda MOLLON redonne la parole à Madame le Maire pour l'exposé des sujets soumis à débat.

1/ Désignation du secrétaire de séance

➔ Monsieur Christian LYONNET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2022

Pour la séance publique du 8 février 2022, les délibérations sont au nombre de 6 sous le numéro D08022022-01 à D08022022-06. Les décisions du maire rapportées sont au nombre de 0.

➔ **Mis aux voix le procès-verbal du 8 février 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil.**

3/ D14032022-01 Fixation des taux d'imposition pour 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'à compter de l'année 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est traduit pour les communes par une modification de la nature des ressources perçues. S'agissant des communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera ainsi totalement compensée à leur profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est de 15.30 % (taux TFPB 2020). Ce taux va s'additionner à notre taux communal qui est pour l'année 2020 de 10.44 % + 15.30 %, soit 25.74 %.

Pour rappel, le taux de la taxe foncière pour les propriétés non bâties (TFPNB) pour 2020 est de 42.66 %.

Madame le Maire rappelle les taux des taxes foncières pour l'année 2021, établis comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 26.25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43.51 %

Un tour de table est effectué pour connaître la volonté du Conseil municipal sur une augmentation des taux d'imposition. L'inflation et la situation géopolitique actuelle nous obligent à un questionnement sur une augmentation ou non des taux d'imposition. Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour cette année.

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix,

- **DECIDE de maintenir les taux des taxes communales à**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties à 26.25 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43.51 %**

4/ D14032022-02 Approbation du compte de gestion 2021 du Budget COMMUNE

Madame le Maire et Madame MOLLON présentent au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 transmis par le comptable, Trésorier du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON, qui énonce les résultats d'exécution du budget général pour l'exercice 2021. Madame le Maire et Madame MOLLON constatent que le compte de gestion ainsi présenté est conforme aux résultats du compte administratif 2021 de la Commune, soit :

BUDGET PRINCIPAL	Section d'Investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture au 31.12.2020	53 772,28 €	223 914,85 €
Recettes de l'exercice 2021	98 715,54 €	518 656,04 €
Dépenses de l'exercice 2021	166 886,95 €	428 640,46 €
Résultat de l'exercice 2021	- 68 171,41 €	90 015,58 €
Résultat net de clôture au 31.12.2021	- 14 399,13 €	313 930,43 €

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix,

- **ADOPTE le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021 émis par le comptable du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON.**

5/ D14032022-03 Approbation du compte de gestion 2021 du Budget COMMERCE MULTISERVICES

Madame le Maire et Madame MOLLON présentent au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 transmis par le comptable, Trésorier du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON, qui énonce les résultats d'exécution du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES pour l'exercice 2021. Madame le Maire et Madame MOLLON constatent que le compte de gestion ainsi présenté est conforme aux résultats du compte administratif 2021 du budget COMMERCE MULTISERVICES, soit :

BUDGET COMMERCE MULTISERVICES	Section d'Investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture au 31.12.2020	- 73 477,62 €	- 5 326,05 €
Recettes de l'exercice 2021	145 657,00 €	4 000,00 €
Dépenses de l'exercice 2021	289 383,77 €	2 066,56 €
Résultat de l'exercice 2021	- 143 726,77 €	1 933,44 €
Résultat net de clôture au 31.12.2021	- 217 204,39 €	- 3 392,61 €

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix,

- **ADOPTE le compte de gestion du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES de l'exercice 2020 émis par le comptable du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON.**

6/ D14032022-04 Approbation du compte administratif 2021 du Budget COMMUNE

La présidence de séance est assurée par Linda MOLLON, 2^{ème} adjointe déléguée aux finances.

Madame Linda MOLLON, assistée de Madame Brigitte BEAL, présentent au Conseil les résultats du compte administratif 2021, ainsi qu'il suit et constatent qu'ils sont conformes au compte de gestion 2021 du Trésorier du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON :

BUDGET PRINCIPAL	Section d'Investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture au 31.12.2020	53 772,28 €	223 914,85 €
Recettes de l'exercice 2021	98 715,54 €	518 656,04 €

Dépenses de l'exercice 2021	166 886,95 €	428 640,46 €
Résultat de l'exercice 2021	- 68 171,41 €	90 015,58 €
Résultat net de clôture au 31.12.2021	- 14 399,13 €	313 930,43 €

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour permettre au Conseil de procéder à l'approbation du compte administratif de la Commune 2021.

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix,

- **ADOpte le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 tel que présenté.**

7/ D14032022-05 Approbation du compte administratif 2021 du Budget COMMERCE MULTISERVICES

La présidence de séance est assurée par Linda MOLLON, 2^{ème} adjointe déléguée aux finances.

Madame Linda MOLLON, assistée de Madame Brigitte BEAL, présentent au Conseil les résultats du compte administratif 2021, ainsi qu'il suit et constatent qu'ils sont conformes au compte de gestion 2021 du Trésorier du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON :

BUDGET COMMERCE MULTISERVICES	Section d'Investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture au 31.12.2020	- 73 477 62 €	- 5 326,05 €
Recettes de l'exercice 2021	145 657,00 €	4 000,00 €
Dépenses de l'exercice 2021	289 383,77 €	2 066,56 €
Résultat de l'exercice 2021	- 143 726,77 €	1 933,44 €
Résultat net de clôture au 31.12.2021	- 217 204,39 €	- 3 392,61 €

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour permettre au Conseil de procéder à l'approbation du compte administratif du Budget COMMERCE MULTISERVICES 2021.

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix,

- **ADOpte le compte administratif du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES de l'exercice 2021 tel que présenté.**

8/ D14032022-06 Affectation des résultats 2021 du Budget COMMUNE sur le budget 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat global du budget général 2021 à affecter au budget général 2022, soit : **313 930,43 €** pour la section de fonctionnement et – **14 399,13 €** pour la section d'investissement, soit un solde global de 299 531,30 €. Compte-tenu des restes à réaliser d'un montant de 30 517,41 € en dépenses d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat du budget général 2021 au budget général 2022 de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Couverture du déficit d'investissement au 1068 en recettes d'investissement | 44 916,54 € |
| - Report à nouveau au 002 en recettes de fonctionnement | 269 013,89 € |
| - Report à nouveau en 001 en dépenses d'investissement | 14 399,13 € |

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix,

- **ACCEPTE l'affectation du résultat du budget général COMMUNE 2021 au budget général COMMUNE 2022.**

9/ D14032022-07 Affectation des résultats 2021 du Budget COMMERCE MULTISERVICES sur le budget 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat global du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES 2021 à affecter soit :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| - Un déficit en fonctionnement de | - 3 392,61 € |
| - Un déficit en investissement de | - 217 204,39 € |

Il est proposé d'affecter le résultat du budget annexe 2021 au budget annexe 2022 de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Report à nouveau au 002 en dépenses de fonctionnement | 3 392,61 € |
| - Report à nouveau en 001 en dépenses d'investissement | 217 204,39 € |

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix,

- **ACCEPTE l'affectation du résultat du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES 2021 au budget annexe COMMERCE MULTISERVICES 2022.**

10/ D14032022-08 Vote du budget primitif COMMUNE 2022

Madame le Maire et Linda MOLLON présentent au Conseil le projet de budget primitif du budget principal 2022.

Elles rappellent l'état des restes à réaliser de la section d'investissement au titre de l'exercice 2021 qui s'élève à la somme de 30 517,41 € en dépenses et de 0 € en recettes, soit un reste à réaliser global de 30 517,41 €.

Madame le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix,

- **VOTE le Budget Primitif du budget principal de la Commune de l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit :**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	670 291,68 €	670 291,68 €
INVESTISSEMENT	503 394,43 €	503 394,43 €

- **PRECISE que le budget principal de l'exercice 2022 a été établi et voté par chapitre.**

11/ D14032022-09 Vote du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES 2022

Madame le Maire et Linda MOLLON présentent au Conseil le projet de budget 2022 du budget COMMERCE MULTISERVICES.

Considérant l'état des restes à réaliser de la section d'investissement au titre de l'exercice 2021 qui s'élève à la somme de 3 200,00 € en dépenses et 24 268 € en recettes, soit un reste à réaliser global de 21 068,00 €.

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix

- **VOTE le Budget du budget annexe COMMERCE MULTISERVICES de l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit :**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	38 050,00 €	38 050,00 €
INVESTISSEMENT	238 704,39 €	238 704,39 €

- **PRECISE que le budget annexe de l'exercice 2022 a été établi et voté par chapitre.**

QUESTIONS DIVERSES

12/ Questions diverses

Eclairage public

Proposition d'extinction de l'éclairage public à partir de 22 h 00 et jusqu'à 6 h 00 sur l'ensemble du village. En raison de l'augmentation du coût de l'énergie, la commune souhaite continuer à maîtriser ses dépenses. Cette démarche volontaire pour l'environnement représente 25% d'économie pour la commune.

Dans ce cadre là, Loire Forez Agglomération a mis en place un cercle vertueux d'économie d'énergie. Il est régi selon deux principes :

- les économies de fonctionnement, notamment l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, qui sont réaffectées à un fonds d'investissement spécifique, dédié exclusivement au financement d'actions de maîtrise des dépenses d'énergie.
- les actions financées par ce fonds devront générer de nouvelles économies d'énergie.

Les communes peuvent déposer un ou plusieurs dossiers chaque année dans le cadre de cet appel à projet. L'objectif étant que l'action financée dans le cadre de cet appel à projet devra promettre de réduire la consommation d'énergie. Les communes bénéficiaires se verront déduire le ré-abondement au fonds de leur subvention à hauteur de 25 % du montant de la subvention obtenue (à raison de 5 % par an pendant 5 ans) pour les communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public alors que le ré-abondement est de 50 % pour les communes ne pratiquant pas l'extinction de l'éclairage public.

Nouveaux habitants

Accueil des nouveaux habitants, en raison du COVID, cela n'avait pas pu se faire. Si la situation sanitaire le permet, nous pourrions proposer une date à l'automne.

Travaux divers

Changement d'une chaudière dans un appartement du bâtiment des Marronniers, 3.792,00 € TTC, mise en concurrence de 2 entreprises : Subrin SNE et Chaud-froid.

Le chantier a été réalisé par l'entreprise Chaud Froid.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 44.

Prochain Conseil : le mardi 10 mai 2022, date à confirmer.

Le Maire,
Michelle JOURJON